

- mois, sur une même page, le second article présentera, après le quantième, le mot *dito*, qui signifiera janvier, si l'article précédent est du mois de janvier.
- Dividende.** Le produit d'une action dans une société de commerce.
- Doit.** Ce mot à la même signification que *Passif*. On place ce mot sur le grand livre, à la page gauche du compte d'une personne, pour indiquer que toutes les sommes écrites sur cette page sont dues par elle.
- Echéance.** Epoque de payement d'un billet, d'une lettre de change, d'une obligation quelconque.
- Effet.** Terme général sous lequel on comprend les effets de commerce, comme traites, mandats, lettre de change, billets à ordre.
- Effets à payer.** Ceux dont on paye le montant à l'échéance.
- Effets à recevoir.** Ceux dont on doit toucher le montant à l'échéance.
- Encaisser.** Recevoir en argent le montant d'une lettre de change, d'un billet, etc.
- Endossement.** Signature mise au dos d'un effet de commerce, pour en faire le transport à quelqu'un, ou pour le rendre payable à l'ordre d'un tiers.
- Endosseur.** C'est mettre sa signature au dos d'un effet, et s'engager à le payer dans le cas où celui qui doit l'acquitter ne le ferait pas.
- Engagement.** Promesse, obligation, lieu, attachement par lequel on s'engage.
- Escompte.** Remise faite sur une lettre de change ou sur un autre effet, pour que le débiteur ou celui qui accepte l'effet en avance le payement. Re-
- mise faite pour comptant sur une facture, etc.
- Escompter.** Faire l'escompte, prendre un billet à un taux convenu contre espèces.
- Extrait.** Relevé d'un compte, adressé à celui qu'il concerne.
- Facture.** Note détaillée des marchandises achetées ou vendues.
- Failli.** Celui qui a fait faillite.
- Faillite.** Etat d'un négociant qui, par suite du dérangement de ses affaires, a cessé ses payements.
- Folio.** Numéro porté au haut des pages des registres.
- Folioter.** Numérotter les feuillets d'un registre.
- Fonds (mise de).** Capital avec lequel on fait le commerce.
- Fonds publics.** Papiers ou titres que le gouvernement remet à ceux qui lui prêtent de l'argent, et sur lesquels la spéculation s'exerce dans un lieu nommé *Bourse*.
- Frais généraux.** Frais de commerce qui se présentent le plus habituellement, et pour lesquels on peut ouvrir un compte, subdivision du compte général de profits et pertes.
- Fret.** Prix de la location d'un navire.
- Fréter.** Louer un navire.
- Grand livre.** Registre sur lequel sont tous les comptes d'un négociant, ceux qui le représentent (comptes généraux), et ceux qui représentent ses correspondants (comptes particuliers ou individuels).
- Honneur.** Faire honneur à ses engagements se dit de la ponctualité que l'on met à acquitter les effets que l'on a souscrit, traites, mandats, etc.
- Intérêt.** C'est le profit qu'un créancier tire de l'argent qui lui est dû.—Il s'entend aussi